



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CHEF DU SERVICE D'EXPLOITATION ET DU SUIVI



I- DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Etre classé au moins dans le grade de cadre supérieur à l'Agence Urbaine (administrateur de 2^{ème} grade ou ingénieur d'Etat ou dans un des grades ayant un arrangement indiciaire assimilé), ayant au moins deux ans de service effectif en tant que titulaire ;
- Détenir au moins un certificat ou un diplôme qui permet l'accès au grade de cadre à l'Agence Urbaine (administrateur de 3^{ème} grade ou grade assimilé), ayant au moins deux ans de service effectif en tant que titulaire ;
- Etre classé au moins au grade de cadre à l'Agence Urbaine (classé dans le grade d'administrateur de 3^{ème} grade ou dans un des grades ayant un arrangement indiciaire assimilé), ayant au moins 15 ans de service effectif dans l'administration dont, au moins, quatre ans au grade précité.

II- QUALITES PERSONNELLES :

- Etre dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un esprit de synthèse et une vision large sur la vocation du poste à occuper ;
- Avoir une vision perspective et une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Etre disponible et mobilité dans le travail ;
- Avoir le sens de communication, du rationnel, de l'organisation et de la confidentialité.

III- COMPETENCES REQUISES

- Maîtriser la réglementation en matière de l'urbanisme et de l'aménagement de territoire ;
- Etre en mesure d'assurer le suivi des projets examinés ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils et logiciels informatiques ;
- Savoir analyser et exploiter toutes les données fournies par le département de la gestion urbaine ;
- Etre en mesure de vérifier le respect de la procédure en la matière ;
- Etre en contact permanent avec les autorités locales et les services concernés, pour complément de toute information ;
- Etre habilité à fournir l'assistance technique aux collectivités locales.

IV- DESCRIPTION DU POSTE :

Le service d'exploitation et du suivi, rattaché à la division du contrôle, est chargé de :

- Analyser la nature des données collectées, à la lumière des dispositions législatives et réglementaires ;
- Vérifier le respect de la procédure en la matière et notifier les Procès Verbaux nécessaires ;
- Gérer l'interaction de son entité avec les autres entités du département et de l'Agence Urbaine ;
- Assurer le suivi des projets examinés.



V- DOSSIER DE CANDIDATURE

Toute candidature sera accompagnée :

- D'une demande ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une appréciation des responsables hiérarchiques sur les connaissances professionnelles, l'efficacité et le rendement du candidat ;
- D'une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour la prise en charge du département concerné (1 à 2 pages), de la compréhension des tâches y afférentes (1 à 2 pages) et d'une esquisse du plan d'action pour le court et le moyen terme (1 à 2 pages)
- D'un engagement sur l'honneur de veiller à la moralité du fonctionnement de la division et à l'application des dispositions du pacte de bonne gestion ;
- De toute autre pièce que le candidat estime utile à joindre à son dossier.

VI- DEPOT DE DOSSIER :

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ou envoyés par courrier postal à son siège sis à : **Boulevard Mohamed V, BP 569 Béni-Mellal 23.000 Maroc**, au plus tard le : **21/12/2018 à 16h30 délai de rigueur.**

N.B : les dossiers sont téléchargeables des sites :

- www.emploi-public.ma et
- www.aubm.ma

